



COMPTE RENDU DU CTL DU 14 décembre 2020

En raison des règles de distanciation sociale, le nombre de représentants à ce Comité Technique Local, qui s'est tenu en audio-conférence, a été limité aux membres titulaires.
Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux

ORDRE DU JOUR

1. Opérations d'approvisionnement et de dégageement de fonds des usagers institutionnels auprès de la Banque Postale (pour information)
2. Questions diverses

1) Opérations d'approvisionnement et de dégageement de fonds des usagers institutionnels auprès de la Banque Postale (pour information)

La DGFIP a supprimé le marché de dégageement de fonds des trésoreries dans le cadre de sa réforme de suppression des paiements en espèces. Mais c'est seulement à partir d'avril 2021, qu'un nouveau marché national sera mis en œuvre pour les dégageements de fonds chez les prestataires extérieurs à la DGFIP (débitants de tabac et autres). Le prestataire de ce marché national est La Banque Postale, qui aura eu le temps, d'ici avril, de développer la plate-forme numérique nécessaire.

D'après la direction, la mesure présentée à ce CTL aux représentants du personnel vise donc à assurer un système de dégageement de fonds pour les trésoreries entre janvier 2021 et avril 2021 (cela ne concerne que les fonds des régies SPL, régies d'État et agents comptables des EPLE). Le nombre de futurs guichets accrédités pour les dégageements de fonds de LBP est de 57, répartis sur 45 communes du Val d'Oise. Pendant la période transitoire de janvier à avril 2021, certaines régies seront empêchées de dégager leurs fonds auprès d'un poste comptable du fait des transferts d'activités opérés. La mesure consiste à ce qu'ils utilisent alors le dispositif « illicode sacs scellés ». Les postes concernés sont : Beaumont sur Oise, Ecouen, Ezanville, Marines, Villiers-le-Bel.

Pour rappel, la DGFIP impose le paiement en ligne au 1^{er} janvier 2022 aux collectivités et régies qui encaissent plus de 5 000 € par an.

Pour la CGT, cette mesure est une mesure de gestion de la direction pour permettre le passage en force de la suppression des espèces à la DGFIP. De plus, cela conduit à une mise en sous-traitance au privé (la Poste étant devenue une S.A.) de missions auparavant assurée par la DGFIP, comme les paiements en espèces. La direction se targue qu'elle améliore la sécurité dans les postes en supprimant les règlements en espèces.

C'est sûrement vrai. Mais ce qui est faux, c'est qu'elle met ce genre de mesure en œuvre dans ce but. En effet, le but de la direction n'est pas d'améliorer la sécurité des postes comptables. C'est d'en diminuer les effectifs et les coûts. Et si elle peut diminuer les effectifs en gommant certains dangers ou certains dysfonctionnements, elle s'appuie là-dessus pour argumenter en la faveur de ses restructurations, ce qui lui permet d'affirmer : « nous sommes des gens bien, nous améliorons les choses ».

A la CGT, nous ne sommes pas dupes : nous sommes conscients que les restructurations de la direction sont faites pour adapter le service public à la baisse des moyens qui sont mis à sa disposition (comme les emplois, par exemple). Ces moyens sont proportionnellement en large diminution par rapport aux richesses créées, qui ne cessent de croître. Nous savons aussi que la partie des richesses créées qui n'est pas affectée aux services publics finissent dans les poches des patrons et riches actionnaires des grandes entreprises, par le pompage d'argent public à grande échelle vers la sphère privée, que permettent les aides de l'État par milliards d'euros (CICE, aides Covid...). Tout cela en permettant que les entreprises les plus bénéficiaires (le plus grosses, évidemment) continuent à licencier et à grossir les chiffres du chômage. Tout cela n'est pas gratuit. La note est salée (déficits publics), et elle va l'être de plus en plus. Jusqu'à présent, c'est aux salariés, chômeurs, retraités, étudiants, que cette addition est présentée : augmentation de la TVA, blocage des salaires, des pensions, des allocations, chômage. Il faut que cela change !

2) Questions diverses

1) Plan d'action UGAP/ Décapropreté (point présenté par la DDFIP 95)

La direction a présenté aux représentants du personnel un tableau récapitulatif des démarches de contrôle et de règlement des problèmes constatés en ce qui concerne les prestations de ménage et les approvisionnements en consommables. De nombreux constats y figurent et de nombreuses situations sont abordées pour être résolues localement.

Pour la CGT, on peut dire que sur ce thème, les collègues de la division BIL du Val d'Oise « mouillent le maillot », pour reprendre une expression footballistique. Mais si la DDFIP 95 a besoin d'intervenir de la sorte, c'est parce que la prestation de la société DECAPROPRETE n'est pas à la hauteur, et cela depuis des années !

Il est évident que la politique de la DGFIP, comme de nombreux acteurs publics, est responsable de cette situation (voir récemment Cash Investigations sur les prestations de ménage dans les hôpitaux). En effet, la sous-traitance des prestations ménage est devenue la règle dans le public, comme dans le privé. Cela permet de mettre en concurrence les différentes sociétés de nettoyage, qui proposent des prestations au rabais pour diminuer les coûts et les tarifs proposés, tout en préservant leurs bénéfices. Le résultat est là : personnel de ménage mal formé, manque de matériel, de protections individuelles du travailleur, salaires très bas. Nous en faisons aussi les frais en tant qu'agent de la DGFIP : l'hygiène des locaux laisse souvent à désirer.

Ici, la direction du 95 cherche à lutter contre cette tendance naturelle du système. Elle va certainement obtenir des avancées, et tant mieux pour les agents, mais cela ne supprime pas les causes du problème, ce qui veut dire que cette histoire est loin d'être terminée.

2) Situation Covid DDFIP 95 :

Situation au 10/12/2020 depuis le 17/03/2020 :

- 40 cas de Covid avérés
- 79 cas de suspicion Covid
- 248 cas contacts
- 123 agents vulnérables dont 4 en ASA (le reste est en télétravail)
- 21 femmes enceintes dont 18 sont en arrêt maternité et 3 en télétravail
- 14 agents sont conjoint ou parent d'une personne fragilisée